



MAIRIE DE LONGUEVILLE-SUR-SCIE

DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
ARRONDISSEMENT DE DIEPPE
Canton de Luneray

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LONGUEVILLE-SUR-SCIE**

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 06 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués en date du vingt-neuf novembre deux mille vingt-quatre, se sont réunis dans la salle du Conseil de la mairie de Longueville-sur-Scie, sous la présidence de M. Olivier BUREAUX, Maire.

Etaient présents : Mme BOURDON Marie-Hélène, M. DELABARRE Pascal, M. FOGT Stéphane, M. HATCHUEL Albert, Mme RIGOULOT Pascaline, M. SUEUR Jean-Michel, Mme MOREL Karine.

Absents excusés :

- M. BLED Miguel qui a donné pouvoir à M. BUREAUX Olivier,
- M. PATENOTRE Guillaume qui a donné pouvoir à Mme BOURDON Marie-Hélène,
- Mme CARPENTIER Marie qui a donné pouvoir à M. HATCHUEL Albert,
- Mme CARTIER Nathalie qui a donné pouvoir à Mme RIGOULOT Pascaline,
- Mme JOUAN Christelle qui a donné pouvoir à M. FOGT Stéphane,
- Mme JORAND Christelle qui a donné pouvoir à M. DELABARRE Pascal,
- Mme GUMEZ Gisèle.

Secrétaires de séance : Mme RIGOULOT Pascaline.

* * * * *

Monsieur le Maire ouvre la séance et accueille ses collègues, fait part des excusés et des pouvoirs et, conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T, propose de désigner un ou plusieurs secrétaires de séance. Sur sa proposition, Mme BOURDON Marie-Hélène est élue secrétaire de séance à l'**unanimité**.

En préambule, Monsieur le Maire tient à remercier les élus qui se sont rendus disponibles et ont donné beaucoup d'énergie pour aider les agents municipaux (agents techniques et les deux secrétaires) dans la distribution de bouteilles d'eau.

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2024

Le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** le procès-verbal.

Décision Modificative N°3 – Délibération n°330-20241206

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**unanimité**, **adopte** la Décision Modificative N°3 équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de 6 250€.

Mise à jour du tableau des effectifs – Délibération n°331-20241206

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** d'adopter le tableau des emplois, à compter du 01 janvier 2025.

Vente d'un caveau municipal au cimetière de LONGUEVILLE-SUR-SCIE – 332-20241206

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- de vendre à la famille DUMETS le caveau N°572 au prix du devis des Pompes Funèbres Rivière pour la somme de 1 830€ TTC ;
- D'inscrire la recette au budget primitif 2024 au chapitre 70 – article 70311 « Concession dans les cimetières ».

Rectification de la délibération n°321-20240628 sur les tarifs de la Salle des Fêtes - Délibération n°333-20241206

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité**, de créer une délibération rectificative à la délibération N°321-20240628 relative aux tarifs de location de la salle des fêtes afin d'y intégrer quelques ajustements.

Mise à jour du Règlement Intérieur de la Salle des Fêtes - Délibération n°334-20241206

Monsieur le Maire propose d'adopter cette nouvelle version V2.2, qui fait suite à la commission de sécurité qui a eu lieu le 8 octobre dernier, et qui intègre ces modifications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le nouveau Règlement Intérieur de la Salle des Fêtes.

Convention de Mise à disposition de la Salle des Fêtes - Délibération n°335-20241206

Le Conseil Municipal accepte de facturer des frais de fonctionnement pour les organismes publics.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

-adopte la convention type

-autorise Monsieur le Maire à appliquer ladite convention et à la signer.

Sécurisation de l'Agence Postale Communale - Délibération n°336-20241206

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de procéder aux travaux de sécurisation de l'Agence Postale Communale,
- de retenir le devis établi par l'entreprise DJSL BOIS qui s'élève à la somme de 6 697,03€ TTC, soit 5 580,86€ HT,
- de solliciter à cet effet auprès du Département de la Seine-Maritime une subvention la plus élevée possible,
- de solliciter une dérogation auprès du Département afin de pouvoir effectuer les travaux nécessaires à la sécurité des agents avant l'avis attributif des subventions,
- d'arrêter le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux de sécurisation	6 698	Participation financière du groupe La Poste	2 790
Devis DJSL BOIS		Subv.départ.escomptée 30%	1 674
		Autofinancement	2 234
TOTAUX	6 698	TOTAUX	6 698

- dit que la dépense correspondante sera inscrite au Budget Primitif 2025, article 2131 de la section d'Investissement,
- charge M. le Maire ou son représentant de mener ce dossier à son terme.

Renouvellement du Contrat de maintenance pour le panneau lumineux - Délibération n°337-20241206

Sur proposition de Monsieur le Maire, **le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

-Accepte de renouveler avec la Société Centaure Systems le contrat de maintenance du matériel d'affichage électronique pour l'information en extérieur avec système d'exploitation web au tarif de 1 162,91€ TTC annuel.

-Autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat ainsi que tous documents nécessaires à la concrétisation de ce dossier.

-Dit que le crédit nécessaire sera inscrit annuellement à l'article 611 « Contrat de prestations de services » du Budget Primitif 2025.

Attribution des médailles d'Honneur de la Ville - Délibération n°338-20241206

Sur proposition de Monsieur le Maire, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité** d'autoriser la remise de la Médaille d'Honneur de la Ville aux 5 personnalités longuevillaises suggérées.

Attribution des subventions aux associations - Délibération n°339-20241206

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide :**

- de donner une suite favorable à ces propositions,
- dit que le crédit correspondant à ces subventions s'élève à la somme de 2 324€ et sera à prélever à l'article 65748 du Budget 2024.

Attribution compensatrice définitive Communauté de Communes Terroir de Caux - Délibération n°340-20241206

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le montant de l'attribution de compensation de fonctionnement 2024 pour un montant de 24 378,16€.

Convention d'attribution d'une subvention pour la bibliothèque municipale - Délibération n°341-20241206

Le Conseil Municipal après délibération autorise Monsieur le Maire à signer la Convention d'attribution d'une subvention de la Communauté de Communes Terroir de Caux.

Bibliothèque municipale : désherbage 2024 - Délibération n°342-20241206

Sur proposition de Monsieur le Maire, **après délibérations et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent** le désherbage de 23 ouvrages.

L'ordre du jour et les sujets divers étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 21h00.